

**Recrutement chercheur 2009 au CNRS : - 25 %  
Rétablissement des suppressions d'emploi, non aux chaires**

**Rassemblements**

**jeudi 30 octobre 10 heures au CNRS**

*(campus Michel Ange)*

**lundi 3 novembre 14 heures à l'Assemblée nationale**

*(place du président Édouard Herriot)*

Pour le budget 2009, le gouvernement impose, pour l'enseignement supérieur et la recherche, la suppression de 900 emplois qui selon la ministre ne devait pas toucher les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Au CNRS, cela se traduit par la diminution de 128 emplois de chercheurs (28 départs en retraite non renouvelés et 90 chaires mixtes CNRS – universités) et de 105 postes d'ITA. De ce fait, il ne sera proposé, pour la campagne de recrutements 2009, que 300 postes de chercheurs au lieu de 401 l'an dernier, soit un déficit de 25 %.

*Jacques Fossey, membre du bureau national du SNCS-FSU*

Le Conseil d'administration du CNRS se réunit le jeudi 30 octobre. À son ordre du jour, la campagne de recrutement chercheurs pour 2009. Compte tenu de l'ensemble des départs (352 départs à la retraite dont 28 ne seront pas remplacés, et 93 départs divers), 417 équivalents temps plein (ETP) sont disponibles. La proposition du CNRS est de les utiliser à raison de 300 pour le concours chercheur, 90 pour les chaires, 15 pour les retours de détachements, 9 pour des contractuels de haut niveau, 3 pour la titularisation de chercheurs handicapés. En définitive, la gouvernance propose d'ouvrir le concours pour 300 emplois de chercheurs au lieu de 401 l'an dernier, **soit une diminution de 25 %**. Inacceptable.

L'importance de cette baisse au recrutement est due aux suppressions d'emploi (28 non-renouvellements des départs à la retraite) et, surtout, à la création des 90 chaires. Ces dernières, quoi qu'en dise la direction générale, échappent totalement au CNRS. En effet, le ministère a décidé que les titulaires de ces chaires seront recrutés sur un poste de maître de conférences, selon la loi LRU. La moitié des membres du comité de sélection mis en place par l'université serait proposée par le CNRS. Les lauréats de ces chaires seront des super maîtres de conférences, puisque pendant 5 ans, renouvelables une fois, ils n'auront qu'un tiers de service d'enseignement. En plus, ils auraient une prime de 6 000 à 15 000 €, ainsi qu'une dotation de recherche de 10 000 à 20 000 € par an. Avant la fin des dix années, ils auront certainement été promus professeurs et pourront, ainsi, postuler à l'Institut universitaire de France (IUF) et, donc, continuer à avoir un service allégé en enseignement. En fait, le gouvernement est en train de créer, sans le dire, un nouveau corps de super enseignants-chercheurs pour les super

universités. Compte tenu de l'absence de créations d'emplois, ce n'est pas cette proposition qui va contribuer à lutter contre le sous-encadrement des étudiants.

Les titulaires de ces chaires sont en délégation auprès de l'organisme qui rembourse aux universités les deux tiers du salaire. Cela est différent de la pratique actuelle où le CNRS prend en charge les heures complémentaires que ne peut pas assurer le délégataire. Ce n'est pas le même coût. Pour le CNRS, ces 90 chaires correspondent à 60 ETP et non à 90 comme cela est présenté au Conseil d'administration. Où sont les 30 ETP manquants ?

Par ailleurs, quel est le rôle du Comité national dans le choix des 90 laboratoires qui bénéficieront de ces chaires ? N'est-on pas en train d'aggraver ce que nous connaissons pour les postes affichés et de cautionner des concours « à moustaches » ou « à rouge à lèvres » ? Le CNRS peut-il réellement exercer une tutelle et un suivi scientifique sur des maîtres de conférences même titulaires de chaire ?

Il faut refuser ces chaires. Ce sont de fait un transfert d'emploi du CNRS à l'université. Sans les chaires, le concours chercheur pourrait s'ouvrir à un niveau comparable à celui de l'an passé.

Les enseignants-chercheurs doivent avoir un temps suffisant à consacrer à leur recherche mais c'est évidemment au ministère d'en assurer le financement par d'autres moyens que de « piquer » des postes aux organismes de recherche. Au-delà, nous nous prononçons pour faire revenir, dans un premier temps, la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs de 192 à 150 heures. Et nous revendiquons le rétablissement de tous les emplois supprimés.